Ofi invest
Asset Management

Gestion Monétaire

OFI Invest ESG Liquidités Part A

FR001400KPY6

19/10/2026

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information[2][3] -

Trésorerie

- Actif net du fonds 5 805,13 M€
- Actif net de la part 224,39 M€
- Valeur liquidative 108,14 €

Performance mensuelle glissante[1]	Fonds	Indice
	0,21%	0,20%

- Gérants


Daniel Bernardo


Sophie Labigne


Justine Petronio

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

- Profil de risque[3]

1 2 3 4 5 6 7

- Durée de placement recommandée

Inférieur à 3 mois

- SFDR[3] Article 8

Orientation de gestion

Ce FCP de trésorerie vise à réaliser une performance proche de l'indice ESTER Capitalisé + 5bps, tout en conservant une volatilité inférieure à 0,50%. Il investit majoritairement dans des émetteurs qui ont des pratiques ESG en avance par rapport à leur secteur d'activité.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
10/12/2023

Date de lancement de la part
10/12/2023

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFIELRC FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,27%

Indice de référence
€STR capitalisé + 5 bps

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi invest
Asset Management

Rapport Hebdomadaire
Part A
Monétaire

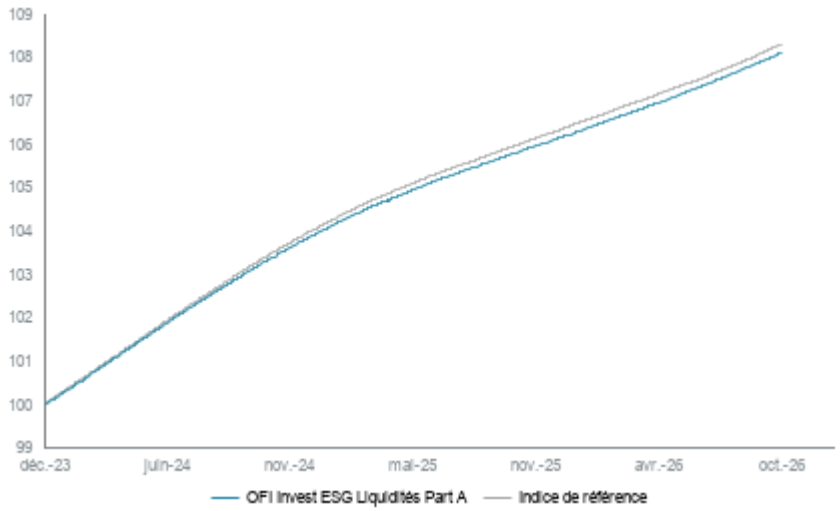
OFI Invest ESG Liquidités Part A

FR001400KPY6

19/10/2026

Performances & risques

Évolution de la performance(1)(base 100 au 10/12/2023)



Performances cumulées(1)

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	1,73	1,72	0,01
1 mois	0,21	0,20	0,01
3 mois	0,59	0,59	-0,01
6 mois	1,12	1,12	0,00
1 an	2,12	2,14	-0,02
2 ans	4,65	4,73	-0,08
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
Lancement	8,11	8,31	-0,20

*Da : début d'année

Performances annualisées(1)

En %	7 jours	Dm*	Da*	3 mois	6 mois	1 an
Fonds	2,41	2,31	2,14	2,31	2,22	2,12
Indice	2,52	2,25	2,12	2,35	2,21	2,14
Relatif	-0,11	0,05	0,02	-0,03	0,01	-0,02

* Da : début d'année / Dm : Début du mois

Performances mensuelles(1)

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2023												0,18
2024	0,36	0,33	0,29	0,37	0,33	0,31	0,31	0,28	0,31	0,28	0,25	0,26
2025	0,26	0,21	0,21	0,18	0,19	0,19	0,17	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
2026	0,17	0,15	0,17	0,17	0,18	0,18	0,19	0,20	0,19	0,12		

Principaux indicateurs de risques(3)

	Volatilité				
En %	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Fonds	0,04	-	-	-	-
Indice	0,02	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi invest
Asset Management

Rapport Hebdomadaire
Part A
Monétaire

OFI Invest ESG Liquidités Part A

FR001400KPY6

19/10/2026

Structure du portefeuille

Répartition par type de taux

En %	Fonds
Taux fixe	47,2
Taux variable	29,5
OPC	9,8
Liquidités	13,5

Répartition par type d'instrument

En %	Fonds
NEUCP	25,0
ECP	26,7
CD	11,8
Obligation CT	13,2
OPC	9,8
Liquidités	13,5

Répartition sectorielle (hors OPC/Liquidités)(4)

En %	Fonds
Bancaire senior	78,2
Corporate	16,0
Services financiers	3,1
Assurance	2,0
Etat et assimilé	0,7

Répartition géographique (hors OPC/Liquidités)

En %	Fonds
France	46,4
Pays-Bas	10,7
Espagne	9,3
Italie	7,6
Allemagne	6,4
Japon	4,0
Royaume-Uni	3,5
Belgique	3,0
Autres Pays	9,2

Profil / Chiffres clés(3)

Engagement Swap (%)	-35,22
Nombre d'émetteurs	83
WAM (jours)	12
WAL (jours)	132
Taux de rendement (%)	-

Répartition par maturité

En %	Fonds
< 1 mois	12,1
1 - 3 mois	15,9
3 - 6 mois	19,5
6 - 12 mois	26,8
12 - 24 mois	2,4
OPC	9,8
Liquidités	13,5

Répartition par notation court terme

En %	Fonds
A1/P1/F1	64,2
A2/P2/F2	12,5
A3/P3/F3	-
NR	-
OPC	9,8
Liquidités	13,5

Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit

- Risqué

+ Risqué

En %	Fonds
AAA	-
AA	6,2
A	75,7
BBB	18,1
BB	-
B	-
<= CCC	-
NR	-

Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU	5,3
BPCE SA	3,9
ING BANK NV	3,6
LA BANQUE POSTALE	3,6
SOCIETE GENERALE SA	3,2

(3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi invest
Asset Management

Rapport Hebdomadaire
Part A
Monétaire

OFI Invest ESG Liquidités Part A

FR001400KPY6

19/10/2026

Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	15/05/1986
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr.
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Aplitec
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	11:30
Limite de rachat	11:30
Règlement	J
Investissement min. initial	-
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi invest
Asset Management

Rapport Hebdomadaire
Part A
Monétaire

OFI Invest ESG Liquidités Part A

FR001400KPY6

19/10/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOUVREMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

WAL

La WAL est une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus en portefeuille, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux variable est la maturité du titre.

WAM

La WAM est une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus en portefeuille, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux variable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision de cet indice de taux, et non la maturité du titre.

YIELD TO MATURITY

Le rendement à l'échéance est considéré comme un rendement obligataire à long terme, exprimé en taux annuel. Le calcul du rendement à l'échéance suppose que tous les paiements de coupons sont réinvestis au même taux que le rendement actuel de l'obligation et prend en compte le cours actuel de l'obligation, sa valeur nominale, le taux d'intérêt du coupon et la durée restant à courir.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk& Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.
La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Rapport Hebdomadaire
Part A
Monétaire

OFI Invest ESG Liquidités Part A

FR001400KPY6

19/10/2026

Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.